

**COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le onze décembre deux mille vingt-cinq par Madame le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : 34 membres,

Mme ROYER,
Mme ROUSSELIN, Mme RAYNAUD, M. BERRUEZO, Mme DESCATEAUX, Mme MARETHEU, M. COUTURE,
Mme NOIRET, M. SCHREIBER, Mme LEVY, M. PEREZ, M. COURTOIS, M. ROBLIN, Mme DAVID, M. CARREZ,
Mme DANI, M. PELLE, Mme BELLAL, Mme HOUDOT, M. BOUCHET, Mme BRANES, M. BUGEJA, Mme ALLARD,
M. RENÉ, Mme VALETTE, Mme PECOT, M. MONTEIRO, Mme VASQUEZ, Mme CALIANDRO-CHARLON,
M. GRIGNON, M. MOUGE, M. MARTET, M. BONIFACE, M. DELEPLANQUE.

Excusé(s) :

M. MANET donne pouvoir à Mme BELLAL
M. BAZIN donne pouvoir à M. BERRUEZO
M. DUBOIS donne pouvoir à Mme ROUSSELIN
Mme RIVES donne pouvoir à M. MOUGE
Mme ANTUNES donne pouvoir à M. MARTET

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : M. Pierre BUGEJA

Ces formalités remplies, le Conseil Municipal a :

- Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal analytique du Conseil Municipal du jeudi 25 septembre 2025, par 39 voix pour,
- Pris connaissance des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Pris acte du rapport d'activité 2024 du Syndicat Intercommunal de la région parisienne (SIFUREP),
- Approuvé, à l'unanimité, la décision modificative n°3, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'ouverture par anticipation de crédits d'investissement sur le budget primitif 2026, et autorisé Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 (budget primitif et décisions modificatives), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le versement d'acomptes sur subvention avant le vote du budget primitif 2026 dans la limite des crédits ouverts au budget de l'année précédente, en fonction des demandes et d'un besoin réel de trésorerie, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la convention pluriannuelle d'objectif avec l'association Tremplins Jeunes et autorisé Mme le Maire à la signer, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la convention pluriannuelle d'objectif avec l'association Les Quatre Saisons et autorisé Mme le Maire à la signer, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la convention pluriannuelle d'objectif avec l'association Les Cordelles et autorisé Mme le Maire à la signer, par 39 voix pour,
- Approuvé et autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à poursuivre sa politique de gestion active de la dette et à procéder à des opérations de couverture pour l'année budgétaire 2026, avec l'objectif de minimiser la charge financière supportée par la collectivité, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la subvention communale allouée aux associations civiques et patriotiques, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité l'organisation d'un service de transport par autocars pour les besoins scolaires, périscolaires et extrascolaires de la ville du Perreux-sur-Marne, année 2026 (1 an reconductible 3 fois) - Attribution du lot unique, par 39 voix pour,
- Pris acte du rapport d'activité du SIGEIF pour l'année 2024,
- Pris acte du rapport d'activité du SIPPEREC pour l'année 2024,
- Approuvé, à l'unanimité, la convention locale pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs portant attribution à Orange de la propriété des installations souterraines de communications électroniques et autorisé Mme le Maire à la signer, par 38 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le protocole transactionnel et la dation de 4 places de parking sises 145 avenue du Général de Gaulle au profit de la SAS Maverick Rénovations et autorisé Mme le Maire à signer ledit protocole et l'acte de vente (dation), par 39 voix pour,

- Approuvé, à l'unanimité, l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail en alimentation générale ainsi que des commerces de voitures et de véhicules automobiles légers de la commune certains dimanches de l'année 2026, par 35 voix pour et 4 abstentions (M. MARTEL, M. MOUGE, MME ANTUNES, MME RIVES),
- Approuvé, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de financement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne, aide au financement de l'accompagnement individualisé des enfants en situation de handicap au titre des fonds publics et territoires et autorisé Mme le Maire à la signer, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la fixation des frais de scolarité intercommunaux et de financement des écoles privées sous contrat, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le protocole d'accord instaurant l'organisation du service minimum d'accueil en cas de grève pour la ville et le CCAS, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'attribution de subventions communales complémentaires allouées aux associations sportives au titre de l'année 2025, par 39 voix pour,
- Pris acte du Rapport social unique 2024,
- Approuvé, à l'unanimité, l'adhésion aux missions de médiation préalable obligatoire (MPO) et de médiation à l'initiative du Juge administratif ou des parties mises en œuvre par le CIG Petite Couronne, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le recrutement ainsi que la rémunération de 8 agents recenseurs pour le recensement de la population qui aura lieu du 15 janvier 2026 au 21 février 2026, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, les conventions d'objectifs et de financement de la prestation de service unique entre la ville du Perreux-sur-Marne et la caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne pour les crèches municipales au titre de l'année 2026 et autorisé Mme le Maire à les signer, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance réactualisé et autorisé Mme le Maire à le signer, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le règlement de fonctionnement des crèches municipales réactualisé et autorisé Mme le Maire à la signer, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs permanents du personnel communal, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la création, à compter du 1^{er} janvier 2026, d'emplois non permanents, par 39 voix pour,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.



